

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ET DE VENTE LOCATAIRES

Version applicable à partir du 5 Mai 2023

ARTICLE 1. OBJET DES CGUV

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « **CGUV** ») s'appliquent entre la société SCHOOLIN'WORLD, qui exerce ses activités sous le nom commercial et la marque « ROOMLERS », société par actions simplifiée immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro SIRET 810 236 018 00026, au capital social de 6 200 €, dont le siège social est situé 37-39 Avenue Ledru Rollin – 75012 – Paris – France, numéro de TVA intracommunautaire FR 04 810236018, représenté par son Président, Monsieur Hervé INGELAERE (ci-après « **ROOMLERS** »), qui exploite le site internet accessible aux URL <https://roomlers.com/> et <https://roomlers.fr/>, ainsi que l'application mobile ROOMLERS (ci-après dénommés ensemble « **le Site** »), et toute personne physique qui s'inscrit sur le Site ayant la qualité d'expatrié, de stagiaire ou d'étudiant, considéré comme un consommateur au sens de l'article liminaire du Code de la consommation, disposant de sa pleine capacité juridique et ayant recours aux services de ROOMLERS, tels que définis ci-après (ci-après « **le Locataire** »).

Les CGUV régissent les relations commerciales entre ROOMLERS et le Locataire, qui doit disposer de la capacité juridique. A défaut de disposer de capacité juridique, cette personne doit disposer de l'autorisation de son représentant légal pour s'inscrire sur la Plateforme et passer commande, ce qu'elle reconnaît et accepte expressément.

ARTICLE 2. DEFINITIONS

Le Locataire et ROOMLERS conviennent et acceptent que les termes des CGUV utilisés avec une majuscule, au singulier et/ou au pluriel, ont la signification suivante :

Annonce : désigne la publication d'une annonce de location d'un hébergement résidentiel (longue durée) relative à un Logement sur le Site, c'est-à-dire pour une durée supérieure à 90 (quatre-vingt-dix) jours.

Attestation de logement : désigne une attestation de logement, qui peut être produite pour l'éventuelle demande de visa du Locataire.

Bailleur : désigne un particulier ou un professionnel de la location de biens immobiliers, propriétaire ou gestionnaire pour le compte de tiers de Logements, et plus généralement toute personne proposant sur le Site la location longue durée d'un ou plusieurs Logement(s).

Compte personnel : désigne le compte du Locataire lui permettant d'accéder à certaines fonctionnalités offertes par le Site, et notamment la possibilité de commander les Services.

Dossier : désigne l'ensemble des informations et documents d'identification du Locataire nécessaires pour procéder à une demande de Logement.

Locataire : désigne une personne physique inscrite sur le Site à la recherche d'un Logement.

Logement : désigne un appartement, une chambre privée ou une chambre partagée appartenant au Bailleur disponible à la location.

Services : désignent les prestations fournies par ROOMLERS telles que décrites dans les présentes CGUV.

Utilisateur : désigne ensemble les Bailleurs et les Locataires.

ARTICLE 3. CHAMP D'APPLICATION DES CGUV

ROOMLERS (i) accompagne le Locataire dans sa recherche de logement, et ce jusqu'à la signature du contrat de bail, (ii) fournit une attestation de logement, qui peut être produite pour l'éventuelle demande de visa du Locataire, ainsi que (iii) des services complémentaires tels que la mise en relation avec une société de garantie professionnelle des loyers, des compagnies d'assurance ou courtiers en matière d'assurance habitation et de santé, de caution bancaire, ou encore la gestion des formalités diverses liées à un emménagement. Pour les points (i) et (ii), ROOMLERS fournit ses Services directement au Client ou par l'intermédiaire d'un agent.

Les CGUV ont pour objet de définir les conditions et modalités de fourniture des Services, ainsi que les droits et obligations des parties dans ce cadre.

ARTICLE 4. OPPOSABILITE DES CGUV

Tout Locataire souhaitant bénéficier des Services de ROOMLERS déclare avoir pris connaissance des présentes CGUV et les accepter expressément sans réserve et/ou modification de quelque nature que ce soit, par le biais d'une case à cocher lors du processus de Commande. La case cochée par les Locataires vaut adhésion entière et sans réserve des CGUV, lesquelles sont alors pleinement opposables aux Locataires.

ARTICLE 5. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les CGUV et les éventuelles conditions particulières afférentes, qu'elles soient conclues par l'intermédiaire du Site ou non, constituent le contrat entre les Locataires et ROOMLERS.

Les présentes CGUV sont rédigées en français dans leur version originale. Cette version est la seule qui fait foi et prévaut sur toute autre version en langue étrangère.

Le Locataire conserve une copie des CGUV sur support durable.

ARTICLE 6. DUREE DES CGUV

Les CGUV sont applicables entre les Locataires et ROOMLERS pendant toute la durée d'utilisation des Services.

ARTICLE 7. DESCRIPTION DES SERVICES DESTINES AUX LOCATAIRES

7.1. Services. ROOMLERS propose sur le Site les Services suivants :

- L'accompagnement du Locataire dans sa recherche de Logement, en mettant à disposition les Logements disponibles dans différentes localisations sur le Site et en permettant au Locataire de consulter les annonces de Logements correspondant à ses critères de recherche ;
- La fourniture d'une Attestation de logement au bénéfice du Locataire ;
- La mise en relation des Locataires avec les Bailleurs en vue de la location d'un Logement par le Locataire ;
- La mise en relation des Locataires avec des partenaires commerciaux de ROOMLERS fournissant des services complémentaires, tels qu'une société de garantie professionnelle des loyers, des compagnies d'assurance ou courtiers en matière d'assurance habitation et de santé, de caution bancaire, ou encore la gestion des formalités diverses liées à un emménagement. La disponibilité de ces Services sur le Site est fonction des partenariats de ROOMLERS, ce que reconnaît et accepte expressément le Locataire. Dans ce dernier cas, les Services de ROOMLERS consistent exclusivement à transférer la demande du Locataire à ses partenaires.

7.2. Annonces. Les Bailleurs publient des Annonces de Logements sans modération a priori de ROOMLERS. Une Annonce ne peut concerner qu'un seul Logement.

Les Annonces doivent comporter uniquement des informations objectives, exactes et à jour relatives au Logement (description, disponibilité, loyer, charges comprises, description du mobilier le cas échéant, etc.).

ROOMLERS ne se porte pas garant des Annonces et/ou des Bailleurs, de quelque façon que ce soit.

7.3. Affichage des Annonces. Les Annonces apparaissent sur le Site dans une vignette avec une photographie du Logement le cas échéant. Les Annonces peuvent être consultées dans leur intégralité en cliquant dessus. Les Annonces sont, par défaut, présentées par ordre chronologique, en tenant compte le cas échéant des critères de recherche sélectionnés par le Locataire.

Dans le cas où les Logements font l'objet d'offres spéciales, de loyers promotionnels, ou tout autre type de promotion par le Bailleur, la position d'une Annonce par défaut et/ou dans les résultats de recherche est susceptible d'être impactée et d'apparaître en premier et/ou dans des encarts spécifiques, avant les Annonces par ordre chronologique. Seul le Bailleur peut être à l'initiative de telles opérations promotionnelles. Il est précisé que l'intervention de ROOMLERS sur cette mise en avant est purement technique, et que le Bailleur s'engage à se conformer à toutes lois, réglementations ou règles applicables aux réductions, offres spéciales et plus généralement à tous messages à caractère promotionnel ou tarifaire indiqués dans ses Annonces ou qui ont pour conséquence d'être mises en avant par ROOMLERS, tel que le droit à la consommation. Le Bailleur garantira ROOMLERS de toute violation légale à ce titre.

ROOMLERS ne saurait garantir qu'une Annonce s'affichera dans un ordre spécifique dans les résultats de recherche sur le Site, autre que l'ordre chronologique indiqué ci-dessus. Cet affichage dépendra notamment des critères de recherche sélectionnés par le Locataire.

7.4. Candidature à un Logement. Le Locataire peut candidater à une Annonce de Logement si son Dossier est complet, en cliquant sur les boutons prévus à cet effet sur les Annonces.

Son Dossier est ensuite reçu par le Bailleur, qui pourra l'étudier via son Compte personnel.

Les Bailleurs sont libres d'accepter ou non le Dossier d'un Locataire. Le refus d'un Dossier n'a pas besoin d'être justifié. Cette décision éventuelle et ses conséquences relèvent en tout état de cause de la seule responsabilité du Bailleur. ROOMLERS ne sera pas responsable de cette décision ou de ses conséquences, que les Bailleurs prennent seuls et sous leur propre responsabilité.

Le Bailleur dispose de 5 (cinq) jours à partir de l'envoi de la candidature du Locataire pour y donner suite. A défaut de retour du Bailleur dans ce délai, le Locataire doit considérer son Dossier comme refusé.

7.5. Commande de Services. Si le Dossier du Locataire est accepté, il devra ensuite finaliser sa Commande de Services sur le Site en commandant une Attestation de Logement, avec ou sans blocage de logement, afin de pouvoir ensuite réaliser les formalités d'obtention de son visa.

La Commande doit être effectuée dans un délai de 72 (soixante-douze) heures suivant l'acceptation du Dossier. A défaut, la demande de Location du Logement sera annulée et le Logement de nouveau disponible à la Location.

Un mail de confirmation est adressé au Locataire après paiement de la Commande.

L'Attestation de Logement est ensuite générée par ROOMLERS et mise à disposition du Locataire par mail et sur son Compte personnel, depuis lequel il peut la télécharger.

7.6. Contrats de bail. Lorsque le Locataire pour un Logement est sélectionné, le Bailleur et le Locataire échangent directement entre eux, sans passer par l'intermédiaire du Site, en vue de la conclusion d'un contrat de bail.

Les contrats de location relatifs aux Logements sont conclus directement entre le Bailleur et le Locataire, en dehors du Site. Les conditions de location du Logement proposées doivent être identiques à celles figurant sur l'Annonce. Il est précisé que ROOMLERS n'apporte aucune garantie à ce titre et n'est pas responsable, dans la mesure où ROOMLERS n'est pas et ne deviendra pas partie aux relations contractuelles entre le Locataire et le Bailleur.

ROOMLERS n'a aucun droit de regard ou de validation sur le contenu des contrats de bail, établis par le Bailleur à ses propres frais et sous sa seule responsabilité. Le Bailleur est seul responsable des dispositions du contrat de bail, que ROOMLERS Lorsque un Bailleur est gestionnaire d'un Logement et n'en est pas propriétaire, le contrat de bail est signé directement entre le propriétaire du Logement et le Locataire sélectionné. Par exception, si le Bailleur gestionnaire d'un Logement dispose d'un mandat de signature de la part du propriétaire, il pourra signer au nom et pour le compte du propriétaire du Logement.

Les contrats de bail doivent être signés une fois que le Locataire a payé à ROOMLERS les frais de Dossier du Logement, dont le Bailleur est informé par mail par ROOMLERS.

En tout état de cause, ROOMLERS ne saurait être considéré comme responsable au titre de ce qui précède, notamment en cas d'application par le Bailleur de conditions de location du Logement distinctes de celles présentées sur l'Annonce ou de conclusion du contrat de bail alors que le Locataire n'a pas encore payé les frais de réservation du Logement. En outre, ROOMLERS n'est pas et ne deviendra pas partie aux relations contractuelles entre les Locataires et les Bailleurs, lesquels sont seuls responsables de la conclusion des contrats de bail pour leurs Logements et de remplir leurs obligations au titre des contrats qu'ils ont conclus.

Ainsi, ROOMLERS n'interviendra pas en cas de litige entre les Bailleurs et les Locataires, et n'en sera pas tenu responsable, à quelque titre que ce soit.

7.7. Qualité du Bailleur et du Locataire. Les Bailleurs et les Locataires sont des particuliers ou des professionnels au sens de la réglementation applicable. Cette qualification juridique a une incidence sur les relations contractuelles entre Bailleurs et Locataires :

- si le Bailleur et le Locataire ont tous deux la qualité de consommateur ou de professionnel, le droit de la consommation ne s'appliquera pas à leurs relations,
- si le Bailleur est un professionnel et le Locataire un consommateur, le droit de la consommation s'appliquera à leurs relations.

Le Bailleur détermine sous sa propre responsabilité s'il agit en tant que professionnel ou non, et agit en conséquence auprès du Locataire.

ARTICLE 8. FRAIS DE DOSSIER – PAIEMENT

8.1. Frais de Dossier

8.1.1. La création et l'utilisation d'un Compte personnel par le Locataire est gratuite.

8.1.2. Les frais de Dossier dus par le Locataire à ROOMLERS en cas de Commande des Services sont indiqués sur le Site en euros, toutes taxes comprises, au cours du processus de commande.

Le prix applicable est celui en vigueur lors de la passation de la Commande par le Locataire, et varie selon les choix sélectionnés par le Locataire (notamment Attestation de Logement avec ou sans blocage dudit Logement). Le prix et les modalités de paiement peuvent être modifiés à tout moment par ROOMLERS pour les commandes futures, ce que le Locataire reconnaît et accepte.

ROOMLERS pourra, à sa seule discrétion, proposer des offres promotionnelles ou réductions de prix, selon les modalités qu'elle déterminera.

Il est entendu que les frais de Dossier sont indépendants de tous les frais et coûts relatifs à la Location d'un Logement, qui sont convenus directement entre le Bailleur et le Locataire dans le contrat de bail à conclure entre eux, sur la base des informations figurant sur l'Annonce afférente.

8.2. Paiement

8.2.1. Le paiement des Services par le Locataire au bénéfice de ROOMLERS s'effectue en intégralité, en euros, lors de la passation de la commande sur le Site, par virement bancaire sur le compte de ROOMLERS ou par carte bancaire.

Le paiement sera régi par les conditions contractuelles propres à l'outil tiers auquel ROOMLERS a recours sur son site, sur lesquelles ROOMLERS n'a aucun contrôle. ROOMLERS ne saurait en aucun cas être tenue responsable à ce titre.

La Commande sera considérée comme acceptée par ROOMLERS lorsque l'organisme bancaire aura validé le paiement ou que le Locataire aura fourni à ROOMLERS une preuve du paiement (avis de virement bancaire par exemple). ROOMLERS commence l'exécution des Services à réception du paiement des sommes validées lors du processus de commande.

8.2.2. A l'exception du paiement des Services de ROOMLERS, les frais relatifs à la location du Logement sont payés directement par le Locataire aux partenaires tiers de ROOMLERS concernés (bailleur, garant professionnel ou compagnie d'assurance selon les cas) aux coordonnées bancaires indiquées par ces professionnels, en euros, selon les modalités suivantes :

- *lorsque le Locataire dispose d'un garant physique ou professionnel* : le Client s'engage à payer, à la signature du contrat de bail avec le Bailleur, le premier mois de loyer, le dépôt de garantie, ainsi

que les services complémentaires qu'il aurait souscrits (assurance habitation, assurance santé, caution bancaire notamment),

- *lorsque le Locataire ne dispose pas de garant physique ou professionnel* : le Locataire s'engage à payer, à la signature du contrat de bail avec le Bailleur, les 3 (trois) premiers mois de loyer, le dépôt de garantie, ainsi que les services complémentaires qu'il aurait souscrits (assurance habitation, assurance santé, caution bancaire notamment).

Le loyer du Logement est ensuite payé mensuellement par le Locataire directement au Bailleur.

8.2.3. Le traitement des sommes reçues par ROOMLERS au titre des paiements réalisés par les Locataires sont gérés par les prestataires tiers de ROOMLERS. Les Locataires reconnaissent et acceptent expressément qu'ils sont soumis aux conditions contractuelles propres auxdits prestataires tiers. De même, les Locataires reconnaissent et acceptent expressément que ROOMLERS n'intervient pas dans le processus de paiement, n'a aucun contrôle sur ces prestataires tiers et ne saurait donc être tenu responsable à ce titre, sur quelque fondement que ce soit.

ARTICLE 9. ANNULATION DE LA COMMANDE

La Commande peut être annulée uniquement dans les cas et les modalités décrits ci-dessous.

9.1. Dans le cas où le Locataire n'obtient pas son visa, il en informe ROOMLERS en téléchargeant sur le Site les éléments justificatifs provenant du consulat concerné. En l'absence de visa, le Locataire sera dans l'impossibilité de louer le Logement pour lequel son Dossier a été retenu par le Bailleur. La location du Logement sera donc annulée, ROOMLERS se chargera de prévenir le Bailleur.

Les conséquences du refus de visa sont les suivantes :

- les frais de Dossier payés par le Locataire pour obtenir une Attestation de Logement sans blocage de logement n'est pas remboursable, dès lors que ROOMLERS a fourni les Services commandés par le Locataire et que le refus de visa ne relève pas de sa responsabilité,
- les frais de Dossier payés par le Locataire pour obtenir une Attestation de Logement avec blocage de logement est remboursable à 50% (cinquante pour cent), exclusivement en cas de refus de visa (i) sur la base du motif 5 ou (ii) fondé sur un motif directement lié au logement, et sur présentation par le Locataire du justificatif de ce refus. A défaut de présentation d'un justificatif exposant le motif du refus de visa, qui doit être téléchargé sur le Site, ROOMLERS ne sera pas en mesure de rembourser le Locataire, sous réserve de dispositions légales impératives. Cette liste de motifs de remboursement est exhaustive,
- le Locataire ne pourra pas louer de Logement par l'intermédiaire du Site, à moins qu'il puisse finalement obtenir un visa valable de la part des autorités consulaires concernées.

9.2. Dans le cas où le Locataire n'obtient pas son visa, les frais de Dossiers relatifs au Logement sont gérés comme suit par le Bailleur :

- lorsque la demande de visa est refusée après la date de début de bail, le Bailleur rembourse uniquement le dépôt de garantie du Logement,
- lorsque la demande de visa est refusée avant la date de début de bail, le Bailleur rembourse le dépôt de garantie ainsi que le premier mois de loyer.

Ces dispositions s'appliquent sous réserve qu'elles soient prévues dans le contrat de bail conclu directement entre le Locataire et le Bailleur, sauf accord spécifique entre eux.

En tout état de cause, ROOMLERS ne peut garantir le remboursement de ces sommes, en qualité de tiers à la relation contractuelle entre le Locataire et le Bailleur. Si l'une de ces hypothèses se produit, le Locataire fait donc son affaire d'obtenir le remboursement des sommes ci-dessus directement auprès du Bailleur.

9.3. Dans le cas où le Locataire sélectionné par le Bailleur ne finalise pas la Location en ne signant pas le contrat de bail au terme d'un délai raisonnable, indépendamment de tout refus de visa, la Commande est annulée. Dans la mesure où ROOMLERS aura fourni les Services et que le défaut de signature du contrat de bail incombe au Locataire, ROOMLERS ne procédera à aucun remboursement des frais de Dossier.

Le Bailleur fournira tous justificatifs à ROOMLERS attestant de l'absence de signature du contrat de bail relatif au Logement. Le Bailleur bénéficiera alors d'un avoir dans les mêmes conditions que celles prévues à l'article 9.2. ci-dessus.

9.4. Si le Locataire passe commande sur le Site en optant pour le blocage de Logement, en payant les frais de Dossier afférents, et qu'il s'avère que le Logement est déjà loué, le Bailleur en assume seul les conséquences. La responsabilité de ROOMLERS ne pourra être engagée à ce titre, et le Locataire devra se retourner directement contre le Bailleur.

ARTICLE 10. DROIT DE RETRACTATION

10.1. Si le Locataire agit dans le cadre des CGUV en qualité de professionnel, il ne peut bénéficier d'aucun droit de rétractation.

10.2. S'il a la qualité de consommateur au sens de l'article liminaire du Code de la consommation, le Locataire dispose d'un droit de rétractation de 14 (quatorze) jours francs à compter de son acceptation des CGUV, sauf si la situation correspond à l'une des exceptions prévues à l'article L.221-28 du Code de la consommation.

A ce titre, le droit de rétractation ne s'applique pas lorsque, selon l'article L.221-28 1°, les Services sont pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du Locataire, et reconnaissance par ce dernier de la perte de son droit de rétractation lorsque la prestation aura été pleinement exécutée par ROOMLERS.

Dans ce cas, le Locataire peut le cas échéant annuler sa Commande, si sa situation répond aux conditions et modalités prévues par l'article « Annulation de Commande ».

10.3. Lorsque le droit de rétractation est applicable, celui-ci court à compter du lendemain de la conclusion des CGUV et s'il expire un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le Locataire peut exercer son droit de rétractation en faisant parvenir sa décision de rétractation à ROOMLERS par toute déclaration dénuée d'ambiguïté avant l'expiration du délai de rétractation, notamment en remplissant le formulaire de rétractation joint aux CGUV et en le renvoyant par lettre recommandée avec avis de réception ou à l'adresse email contact@schoolinworld.fr. Le Locataire n'a pas à motiver sa décision ni à supporter de coûts pour exercer son droit de rétractation.

En cas de rétractation, le Locataire est remboursé du montant de sa commande au plus tard 14 (quatorze) jours à compter du jour où ROOMLERS est informée de sa décision de rétractation, en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé pour souscrire initialement aux Services et sans que cela n'occasionne de frais pour le Locataire.

ARTICLE 11. OBLIGATIONS DES LOCATAIRES

11.1. Le Locataire s'engage à utiliser les Services et le Site à des fins strictement personnelles. Ainsi, lorsque le Locataire dépose son Dossier pour candidater à la Location d'un Logement, il s'engage à le faire pour son propre compte, et non pour le compte d'un tiers, quel qu'il soit (entourage familial ou amical notamment), dès lors que les Dossiers sont étudiés par les Bailleurs regard des spécificités de la situation des Locataires. A défaut de respecter cette obligation, ROOMLERS pourra refuser de fournir les Services au Locataire, auquel cas l'article « Annulation de Commande » s'appliquera.

Le Locataire s'interdit en conséquence de céder, concéder ou transférer tout ou partie de ses droits ou obligations au titre des présentes à un tiers.

Le Locataire reconnaît que toutes les informations communiquées sur le Site sont complètes, actualisées et exactes. Le Locataire s'engage à informer ROOMLERS dans le cas où ses coordonnées ou informations changent et diffèrent de celles précédemment fournies sur le Site, ou à les modifier directement et promptement si les fonctionnalités du Site le permettent.

Le Locataire est tenu de fournir à ROOMLERS toutes les informations et tous les documents nécessaires, valides et conformes aux fins de réaliser les Services commandés.

11.2. Sauf exception, le Locataire doit disposer d'un garant physique (personne physique travaillant en France) ou professionnel se portant caution pour le Locataire dans le cadre de la location du Logement envisagé. Le Locataire doit fournir un certain nombre de documents relatifs à son garant physique, pour lesquels il reconnaît disposer de tous les droits et autorisations nécessaires pour ce faire. Ces documents étant susceptibles de constituer des données personnelles au sens de la législation applicable, le Locataire peut se référer à la Politique de confidentialité du Site afin de connaître les conditions et modalités de tels éléments.

Le Locataire est seul responsable de la réalisation des formalités nécessaires pour demander et obtenir son visa auprès des autorités consulaires françaises concernées, qui ne sont pas inclus dans les Services. Il doit notamment produire l'attestation de logement fournie par ROOMLERS.

La bonne exécution des CGUV et le bon déroulement des Services nécessitent une collaboration loyale, active et permanente entre les parties. Le Locataire s'engage à s'abstenir de tout comportement susceptible d'affecter et/ou d'entraver l'exécution des obligations de ROOMLERS, fournir dans un délai suffisant, compatible avec le bon respect des délais convenus entre les parties, toutes informations et documents nécessaires à l'exécution des CGUV.

Il appartiendra notamment au Locataire de remettre à ROOMLERS l'ensemble des informations et des documents le concernant nécessaires à la réalisation des Services prévus.

11.3. En outre, et sans préjudice de toute autre disposition des présentes CGUV, le Locataire s'engage à :

- utiliser le Site et les Services conformément à leur destination ;
- ne pas détourner le Site et les Services de leur finalité ;
- ne pas perturber le Site et les Services ;
- respecter l'ensemble des termes des présentes CGUV ;
- se conformer aux obligations légales en vigueur ;
- utiliser le Site et les Services uniquement pour son propre compte ;

- ne pas télécharger vers le Site, afficher, envoyer par courrier électronique ou transmettre par tout autre moyen un contenu illégal, préjudiciable, menaçant, injurieux, harcelant, délictuel, diffamatoire, vulgaire, obscène, contraire aux bonnes mœurs, portant atteinte à la vie privée d'une personne, en ce compris son droit à l'image, odieux ou désobligeant ou choquant d'un point de vue racial, ethnique ou autre ;
- ne pas télécharger vers le Site, afficher, envoyer par courrier électronique ou transmettre par tout autre moyen des éléments publicitaires ou promotionnels non sollicités ou non autorisés, des "imprimés publicitaires", des "informations mensongères", des "chaînes de lettres", ou toute autre forme de sollicitation ;
- ne pas télécharger vers le Site, afficher, envoyer par courrier électronique ou transmettre par tout autre moyen tout élément contenant des virus logiciels ou autres codes, fichiers ou programmes informatiques conçus pour interrompre, détruire ou limiter la fonctionnalité de tout logiciel ou matériel informatique ou de tout équipement de télécommunication ;
- ne pas perturber ou interrompre le Site ou les serveurs ou réseaux connectés au Site, ou enfreindre les exigences, procédures, règles ou réglementations des réseaux connectés au Site ;
- ne pas essayer de porter atteinte au service de tout hébergeur ou réseau, ce qui comprend, sans exhaustivité aucune, le fait d'exposer le Site à un virus, de créer une saturation, d'inonder le serveur, de saturer la messagerie d'e-mails ;
- ne pas accéder aux données qui ne sont pas destinées aux Utilisateurs ou entrer dans un serveur / un compte auquel un Utilisateur n'est pas autorisé à avoir accès ;
- ne pas tenter de sonder, de scruter ou de tester la vulnérabilité d'un système ou d'un réseau, ou encore d'enfreindre les mesures de sécurité ou d'authentification du Site sans en avoir reçu l'autorisation ;
- ne pas usurper l'identité d'une autre personne ;
- ne pas mener une activité ou inciter une tierce personne à mener une activité illégale ou toute autre activité qui porterait atteinte aux droits de ROOMLERS, de ses fournisseurs, partenaires, distributeurs, de ses annonceurs ou de tout autre Utilisateur ;
- ne pas transmettre ou transférer (par quelque moyen que ce soit) des informations ou logiciels dérivés du Site notamment à d'autres pays ou à certains ressortissants étrangers en violation d'une loi ou réglementation nationale ou internationale ;
- de façon générale, à ne pas agir de façon contraire aux lois et règlements en vigueur dans le cadre de l'accès et de l'utilisation du Site.
- ne pas utiliser les données, y compris les données personnelles, de tiers, sous réserve des cas expressément prévus dans les présentes CGUV, les CGUV Locataires ou la Politique de confidentialité.

L'utilisation du Site et des Services se fait sous la seule et unique responsabilité du Locataire.

11.4. Le Locataire est informé que les Bailleurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations qui leur sont applicables dans le cadre de l'utilisation du Site, et qu'ils en sont seuls responsables.

Le Locataire s'engage à réaliser toutes les formalités et souscrire tout contrat nécessaire pour la conclusion d'un contrat de bail (assurance habitation notamment).

11.5. Le Locataire reconnaît avoir connaissance des contraintes, risques et limites inhérents à l'utilisation du réseau Internet, et s'engage en conséquence à prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données, logiciels et appareils informatiques (ordinateurs, tablettes, téléphones mobiles) de tous types d'attaques informatiques.

Le Locataire est le seul et unique responsable de l'installation, de l'exploitation et de la maintenance de ses appareils informatiques nécessaires pour utiliser le Site.

Les équipements et moyens matériels permettant l'accès au Site, leurs mises à jour, bon fonctionnement et entretien sont à la charge exclusive du Locataire. Ce dernier prend également à sa charge les frais de télécommunication induits pour accéder et consulter le Site (coût du fournisseur d'accès à internet notamment).

Le Locataire peut signaler une Annonce, notamment en cas de propos ou contenus jugés contraires à la loi française ou aux règles édictées ci-dessus. Un bouton de signalement est mis à disposition des Utilisateurs afin de porter à la connaissance de ROOMLERS toute Annonce.

En cas de signalements répétés à propos d'Annonces publiées par un même Bailleur ou de manquement grave à ce présent article, le Bailleur pourra voir son compte clôturé par ROOMLERS.

ARTICLE 12. OBLIGATIONS DE ROOMLERS

12.1. ROOMLERS fait ses meilleurs efforts pour assurer au Locataire l'accessibilité optimale du Site conformément à une obligation de moyens, sous réserve des dispositions contraires prévues dans les CGUV et sauf cas de force majeure (y incluant les épidémies et pandémies notamment), événement hors de son contrôle et sous réserve des périodes de maintenance et des pannes éventuelles.

En effet, ROOMLERS se réserve le droit, sans préavis ni indemnité, de fermer temporairement ou définitivement l'accès au Site, notamment à des fins de maintenance, de mise à jour du Site, de modification du contenu ou de sa présentation, d'améliorations techniques, ou en raison de problèmes techniques, en tout ou partie. ROOMLERS ne pourra en outre pas être tenue responsable en cas d'indisponibilité totale ou partielle du Site du fait d'un tiers, d'un cas fortuit ou de force majeure.

Notamment, ROOMLERS décline toute responsabilité en cas d'interruption ou d'inaccessibilité du Site, de survenance de bugs, de tout dommage résultant d'actes frauduleux de tiers à partir du Site, et en cas d'éventuels dommages occasionnés à ce titre au matériel informatique du Locataire ou à d'autres biens ou aux virus pouvant les infecter en raison ou en conséquence de l'utilisation du Site ou de l'accès à celle-ci par le Locataire.

Le Site et l'ensemble des fonctionnalités qu'il comporte (Compte personnel par exemple), sont fournis en l'état. Ainsi, ROOMLERS ne peut garantir que le Site est complet et exempt d'erreurs.

12.2. ROOMLERS fournit les Services dans le cadre d'une obligation de moyens et à l'exclusion de toute obligation de résultat, ce que le Locataire reconnaît et accepte expressément.

ROOMLERS s'efforce d'assurer la complétude et l'exactitude des informations accessibles sur le Site. Cependant, ROOMLERS ne garantit pas que ces informations soient exactes, complètes et à jour.

ROOMLERS s'engage à utiliser les informations, documents et éléments fournis par les Locataires aux seules fins de l'exécution des Services, à moins que leur communication soit exigée par les autorités judiciaires et sous réserve des dispositions de la Politique de confidentialité.

ROOMLERS pourra, à sa discrétion et à tout moment, vérifier l'identité du Locataire et lui demander des documents attestant de sa qualité. Le refus du Locataire de fournir ces documents constitue un manquement aux présentes CGUV, dont les conséquences sont prévues dans les dispositions dédiées.

ARTICLE 13. PROPRIETE INTELLECTUELLE

13.1. Droits de ROOMLERS. Les marques, dénominations sociales, logos, signes et tout autre contenu (en ce compris notamment, mais sans limitation, tous textes, données ou informations, fichiers,

documents, logos, dessins, charte graphique, base de données, etc.) utilisés par ROOMLERS dans le cadre des CGUV (à l'exclusion des documents, informations et autres données fournis par le Locataire), ainsi que le Site lui-même et toutes ses composantes, y compris le code source et le code objet, sont susceptibles d'être protégés par le Code de la propriété intellectuelle français ainsi que toute convention internationale ou traité européen et sont la propriété de ROOMLERS ou celle-ci en détient les droits et autorisations nécessaires pour les exploiter (ci-après le « **Contenu ROOMLERS** »).

Aucune disposition des CGUV ne peut être interprétée comme une cession, un transfert, une vente, une concession, une licence, un prêt, une location, consentie directement ou indirectement par ROOMLERS au profit du Locataire.

Toute reproduction totale ou partielle du Contenu, ainsi que toute copie, duplication, vente, revente, transmission, distribution, représentation, réutilisation ou tout autre acte d'utilisation, à quelque titre que ce soit et quel que soit le moyen, support ou procédé employé, à titre gratuit ou onéreux, sont strictement interdites et sont susceptibles de constituer un acte de contrefaçon au sens des dispositions applicables du Code de la propriété intellectuelle.

Le Bailleur s'interdit toute reproduction, publication, copie de tout ou partie du Contenu, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de ROOMLERS.

ROOMLERS accorde au Locataire un droit de consultation et d'accès aux informations accessibles sur le Site, à l'exclusion de tout autre droit. L'accès du Locataire au Site, ou tout document figurant sur le Site, ne devra pas être interprété comme conférant une quelconque licence ou droit d'utilisation exprès ou tacite sur les éléments protégés au titre des droits de propriété intellectuelle visés précédemment. De même, les présentes CGUV n'entraînent le transfert d'aucun droit de propriété intellectuelle au profit du Locataire tant sur la structure que sur le contenu du Site ou tout autre élément protégé susvisé.

Par dérogation, la copie à usage privé et interne du Site ou des documents qu'il contient par le Locataire est autorisée, uniquement pour son utilisation personnelle et uniquement à des fins non commerciales, à condition de ne pas modifier les informations contenues et de conserver intacts toutes les mentions de propriété. La modification de ces documents ou leur utilisation dans un autre but constitue une atteinte aux droits de propriété intellectuelle de ROOMLERS.

13.2. Droits des Locataires. Les Locataires garantissent disposer de tous les droits afférents aux contenus qu'ils publient sur le Site, si les fonctionnalités de ce dernier le permettent (ci-après le « **Contenu Locataires** »).

En tant que de besoin, il est entendu que les Locataires concèdent gratuitement à ROOMLERS l'autorisation d'exploiter le Contenu Locataires, à titre non exclusif, pour le monde entier, pour la durée de protection légale des droits afférents au Contenu Locataires quels qu'ils soient, au fur et à mesure de sa publication sur le Site, dans les conditions et modalités décrites ci-après.

ROOMLERS est expressément autorisée par le Locataire à procéder aux exploitations suivantes du Contenu Locataires : publier, reproduire, représenter, traduire, communiquer au public, et plus généralement utiliser le Contenu Locataires aux fins d'exécution des CGUV, sur le Site ou sur tout autre support déterminé par ROOMLERS, notamment à des fins de marketing ou de promotion des Services et/ou du Logement considéré. Le Contenu Locataires pourra être exploité sur tout support d'enregistrement numérique, actuel ou futur, et notamment, sans que cette liste soit limitative, sur tout serveur, disque dur, amovible ou non, carte mémoire, ou tout autre support équivalent, en tout format et par tout procédé connu et inconnu à ce jour, dans la mesure nécessaire à toute opération, notamment de stockage, sauvegarde, transmission ou téléchargement, aux seules fins de l'exécution des Services et pour les exploitations autorisées du Contenu Locataires.

Cette autorisation est cessible et reste en vigueur pendant la durée de publication du Contenu Locataires sur le Site, avec la possibilité de sous-licencier à toute société affiliée ou partenaire de ROOMLERS.

ROOMLERS n'acquiert aucun droit de propriété sur le Contenu Locataires.

Le Locataire garantit disposer de tous les droits et autorisations éventuellement nécessaires à la présente autorisation d'exploitation du Contenu Locataires consentie au bénéfice de ROOMLERS. En cas de réclamations relatives au Contenu Locataires sur le fondement des droits de propriété intellectuelle ou toutes autres dispositions pouvant être rattachées au Contenu Locataires, ROOMLERS ne saurait en aucun cas en être tenue responsable.

S'agissant des documents et justificatifs que les Locataires téléchargent sur le Site pour compléter et/ou modifier leur profil, qui ne relèvent pas de la définition du Contenu Locataires, il est précisé qu'ils seront utilisés exclusivement aux fins de fourniture des Services. Notamment, et sans que cette liste soit exhaustive, le Locataire est informé et accepte expressément que sa candidature à une Annonce de Logement implique la transmission de son Dossier au Bailleur concerné, pour examen. La gestion de ces documents susceptibles de contenir des données personnelles, que ce soit par ROOMLERS ou le Bailleur, est gérée par la Politique de confidentialité du Site.

ARTICLE 14. DONNEES PERSONNELLES

14.1. Dans le cadre des CGUV, ROOMLERS est amenée à collecter et traiter des données personnelles relatives au Locataire et, le cas échéant, à son garant physique, en qualité de responsable de traitement. Ces collectes et traitements sont réalisés en application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, du Règlement européen général sur la protection des données (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 et de toute autre réglementation applicable.

ROOMLERS s'engage à se conformer à la législation applicable en matière de données personnelles et à mettre en œuvre les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité des données personnelles du Locataire, dans la limite des obligations légales qui lui incombent.

Les modalités de collecte et de traitement des données personnelles par ROOMLERS sont détaillées dans la politique dédiée à la gestion de ces données disponible sur le Site (ci-après la « **Politique de confidentialité** »).

Le Locataire s'engage à prendre connaissance de la Politique de confidentialité avant d'accepter les CGUV. Le Locataire pourra consulter la Politique de confidentialité

La Politique de confidentialité pourra être modifiée à tout moment par ROOMLER selon les modalités prévues dans ladite politique. Le Locataire s'engage à prendre connaissance de la Politique de confidentialité modifiée.

14.2. Le Locataire autorise ROOMLERS à transmettre au Bailleur ses coordonnées après que son Dossier a été retenu pour un Logement géré par le Bailleur, en vue de la conclusion entre eux du contrat de bail dudit Logement. Les modalités de transmission sont prévues dans les dispositions de la Politique de confidentialité du Site.

ARTICLE 15. RESPONSABILITE

15.1. Général

Chacune des parties assume la responsabilité des conséquences résultant de ses fautes, erreurs ou omissions causant un dommage à l'autre partie. Dans l'hypothèse où la responsabilité de ROOMLERS devait être mise en cause en raison d'un préjudice subi par le Bailleur dans le cadre des CGUV, cette responsabilité est limitée dans les conditions et modalités prévues ci-après, sous réserve des dispositions légales impératives.

15.2. Responsabilité des Locataires

Les informations communiquées par le Locataire lors de la passation de la Commande et au cours de l'exécution des CGUV engagent celui-ci. Ainsi, la responsabilité de ROOMLERS ne saurait en aucune manière être recherchée dans l'éventualité où une erreur ou une omission de la part du Locataire, volontaire ou non, empêcherait ou retarderait la fourniture des Services commandés.

Le Locataire effectue seul et sous sa propre responsabilité l'ensemble des démarches relatives à sa demande de visa. ROOMLERS ne saurait être tenue responsable du refus de visa du Locataire.

De façon générale, ROOMLERS ne saurait être tenue responsable des formalités à réaliser directement par le Locataire, en ce compris notamment le fait de remplir le dossier de location avec exactitude et complétude, son envoi par voie postale ou électronique et sa bonne réception par le Bailleur.

L'utilisation du Site et des Services se fait sous la seule et unique responsabilité du Locataire.

Le Locataire est informé que les Bailleurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations qui leur sont applicables dans le cadre de l'utilisation du Site, et qu'ils en sont seuls responsables.

15.3. Responsabilité de ROOMLERS

ROOMLERS ne s'assure pas de la véracité des données personnelles, documents et informations fournis par le Locataire, ce dernier en étant seul et unique responsable. La responsabilité de ROOMLERS ne saurait donc être engagée à ce titre.

ROOMLERS n'intervient en aucun cas dans les relations entre le Locataire et l'administration (consulat par exemple), à l'exception de la fourniture de l'Attestation de logement. ROOMLERS ne saurait donc voir sa responsabilité engagée à ce titre, ni être partie à quelque réclamation ou litige qui y serait relatif.

ROOMLERS n'intervient en aucun cas dans la relation entre le Locataire et le Bailleur, dont elle est un tiers et ne saurait donc être tenue responsable à quelque titre et de quelque façon que ce soit.

Notamment, le Locataire reconnaît et accepte que ROOMLERS ne garantit pas et n'est pas responsable dans le cas où le Bailleur, après avoir accepté son Dossier, ne poursuit pas le processus de location d'un Logement jusqu'à la signature du contrat de bail.

Par conséquent, la responsabilité, délictuelle ou contractuelle de ROOMLERS ne pourra en aucun cas être engagée pour la conclusion, la non-conclusion, l'exécution, la résolution ou la médiation de toute relation contractuelle entre les Utilisateurs ou pour les conséquences, quelles que soient les conséquences, résultant d'un litige entre ces derniers.

Pour certains Services, ROOMLERS intervient uniquement en tant qu'intermédiaire afin de mettre en relation le Locataire et ses partenaires commerciaux, sous réserve d'obtenir l'accord du Locataire pour ce faire. Les Services concernés sont notamment la mise en relation avec un garant professionnel, une compagnie d'assurance habitation et de santé, une société proposant des cautions bancaires. A ce titre, le Locataire reconnaît qu'en cas de souscription à tout ou partie de ces Services, le contrat est conclu directement entre lui et le partenaire concerné. ROOMLERS demeure un tiers à cette relation contractuelle et ne saurait donc intervenir ou être tenue responsable à quelque titre que ce soit. Il en va de même concernant le processus précontractuel précédant la souscription aux Services.

Enfin, le cas échéant, si le Locataire ne donne pas son consentement au transfert de ses données personnelles dans les conditions et modalités prévues dans la politique de confidentialité dont le Locataire a pris connaissance avant la conclusion des CGUV, ROOMLERS sera dans l'impossibilité d'exécuter les Services commandés. Elle ne saurait en être tenue responsable, dès lors que les modalités de transfert envisagées sont les seules dont dispose ROOMLERS pour transférer les données personnelles du Client vers un pays ne bénéficiant pas d'une décision d'adéquation et sans possibilité de fournir des garanties appropriées.

De même, le Locataire est parfaitement informé que ROOMLERS ne pourra pas fournir les Services de mise en relation avec ses partenaires commerciaux (caution bancaire, assurance habitation et santé) à défaut d'obtenir le consentement du Locataire pour transmettre ses données personnelles concernées auxdits partenaires.

ROOMLERS agit dans le cadre des CGUV en qualité d'hébergeur au sens de la Loi pour la Confiance dans l'Economie Numérique (LCEN) n°2004-575 du 6 juin 2004. A ce titre, la responsabilité de ROOMLERS ne saurait être engagée que si elle ne retire pas un contenu illicite du Site dans les conditions exigées par la législation, sous réserve que ce contenu réponde aux conditions énoncées dans la réglementation susvisée.

ROOMLERS ne vérifie pas les Annonces (leur contenu, la localisation des Logements, ou tout autre élément relatif aux Annonces), dont le Bailleur est seul responsable.

Sous réserve des dispositions légales impératives et des dispositions des présentes CGUV, la responsabilité de ROOMLERS ne pourra pas être engagée s'agissant du Contenu Locataires, en cas de manquement aux CGUV de la part du Bailleur, ou au titre de toute autre disposition des CGUV.

La responsabilité de ROOMLERS pourra être engagée au titre de sa qualité d'hébergeur, dans l'hypothèse où elle n'aurait retiré ou rendu l'accès impossible promptement d'un contenu illicite qui lui aurait été signalé dans les conditions de forme et de fond prévues par la législation applicable.

En tout état de cause, dans le cas où la responsabilité de ROOMLERS est susceptible d'être engagée, elle est strictement limitée aux dommages directs et prévisibles découlant de la violation considérée des CGUV.

En tant que condition essentielle et déterminante des CGUV, et sous réserve que le Locataire n'ait pas la qualité de consommateur ou toute autre disposition légale impérative, la responsabilité totale de ROOMLERS sera, pour toute réclamation ou tout dommage fondé sur, lié à ou découlant des CGUV (sauf en cas de négligence grave ou de faute frauduleuse ou d'autres dispositions légales impératives), strictement limitée au montant des frais de Services effectivement perçus par ROOMLERS au cours des 12 (douze) derniers mois précédant la date de survenance de l'événement donnant lieu à la responsabilité. Cette limitation de responsabilité ne s'applique pas à l'obligation essentielle des CGUV.

En tout état de cause, la responsabilité de ROOMERS à l'égard du Bailleur ne pourra être engagée plus de 12 (douze) mois après la survenance du fait générateur du dommage (il appartiendra au Bailleur de

prouver la date de survenance de ce fait), sous réserve de l'application des dispositions légales impératives. Les Parties reconnaissent que cette clause reflète la répartition des risques découlant des CGUV, ainsi que l'équilibre économique voulu par les Parties.

ARTICLE 16. GARANTIES

ROOMLERS garantit que l'Attestation de logement qu'elle fournit au Locataire est reconnue par les autorités consulaires françaises auxquelles elle va être adressée par ROOMLERS. Cette garantie de ROOMLERS ne vaut que pour les autorités consulaires françaises avec lesquels ROOMLERS collabore déjà à la date d'acceptation des CGUV, à l'exclusion de celles avec lesquelles elle pourrait collaborer ultérieurement et/ou du fait de l'acceptation des CGUV.

Le Locataire garantit à ROOMLERS qu'il est pleinement autorisé à procéder au virement bancaire ou à utiliser la carte bancaire pour le paiement de sa Commande. ROOMLERS ne pourra être tenue pour responsable de tout usage frauduleux du compte bancaire ou de la carte bancaire utilisé pour le paiement des Services par le Locataire. Cette garantie s'applique dans les mêmes termes pour les paiements effectués par le Locataire au bénéfice du Bailleur.

En outre, le Locataire garantit fournir des informations vraies, exactes, à jour et complètes sur son identité et l'ensemble des coordonnées, informations et documents qu'il fournit. Il est rappelé au Locataire que l'article 226-4-1 du Code pénal punit d'un an d'emprisonnement et de 15.000 € d'amende le fait d'usurper l'identité d'un tiers ou de faire usage d'une ou plusieurs données de toute nature permettant de l'identifier en vue de troubler sa tranquillité ou celle d'autrui, ou de porter atteinte à son honneur ou à sa considération.

ARTICLE 17. SUSPENSION – RESILIATION DES CGUV

17.1. Manquements aux CGUV. En cas de violation des CGUV par le Locataire, ce dernier peut voir son accès et son utilisation du Site suspendue et/ou les présentes CGUV résiliées.

ROOMLERS se réserve en outre tous autres droits ou recours, judiciaires ou extra-judiciaires, dont elle pourrait se prévaloir en application des CGUV.

17.2. Résiliation pour convenance. Le Locataire peut se désinscrire à tout moment du Site, soit par le biais des fonctionnalités permises sur le Site, soit en adressant un mail à l'adresse indiquée dans les Mentions légales du Site. La désinscription prendra effet immédiatement, et entraîne la clôture du Compte personnel dans les conditions prévues ci-dessous ainsi que dans la Politique de confidentialité.

17.3. Conséquences de la résiliation des CGUV. La désinscription du Locataire entraîne la suppression de son Compte personnel et la suppression de tous documents que le Locataire aurait conservé sur son Compte personnel. La suppression du Compte personnel entraîne la suppression, dans toutes les bases de données de ROOMLERS, des informations et documents renseignés sur le Compte personnel et des informations et documents créés par la Plateforme. Le Bailleur est seul responsable de la sauvegarde et de la conservation des documents et informations y afférent. ROOMLERS décline toute responsabilité en cas de perte de documents ou informations lors de la résiliation du Compte personnel du Locataire.

ARTICLE 18. FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne sera tenue responsable des retards ou impossibilités de remplir ses obligations contractuelles survenant du fait d'un ou plusieurs événements constituant des cas de force majeure.

Sont considérés comme cas de force majeure les événements échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvaient être raisonnablement prévus lors de la conclusion des CGUV et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, tels que définis par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence des tribunaux français.

En cas de survenance d'un cas de force majeure, la partie concernée devra notifier sans délai à l'autre partie l'incident constitutif du cas de force majeure, et au plus tard dans les 5 (cinq) jours ouvrés suivant la survenance dudit événement, et faire le maximum pour apporter une solution ou tenter de limiter les conséquences en vue de reprendre ses obligations contractuelles dans les meilleurs délais. Dans l'intervalle, les obligations des parties au titre des CGUV seront suspendues sans pénalité ou frais. Dans l'hypothèse où la situation de force majeure perdure pendant plus de 15 (quinze) jours consécutifs, les CGUV pourront être résiliées sans indemnité par l'une ou l'autre des parties, par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception. Les parties seront libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du Code civil. Dans cette hypothèse, la résiliation sera effective à la date de réception de ladite lettre, sauf si une autre date est précisée dans le courrier de résiliation.

ARTICLE 19. CONVENTION DE PREUVE

Sous réserve des dispositions légales impératives, le Locataire reconnaît et accepte expressément que (i) les données du Site et des équipements informatiques de ROOMLERS font foi quant à la réalité et les dates des opérations intervenues dans le cadre des CGUV, et que (ii) ces données constituent un mode de preuve admis entre les parties dont les parties peuvent valablement se prévaloir.

ARTICLE 20. MODIFICATIONS DES CGUV

ROOMLERS se réserve la possibilité de modifier les CGUV à tout moment et pour quelque raison que ce soit, notamment en cas d'évolution des Services, techniques ou encore législatives, sans que cette liste soit exhaustive.

Les Utilisateurs seront informés d'une évolution des CGUV au moins 15 (quinze) jours au préalable, par mail ou tout autre moyen approprié déterminé par ROOMLERS. Les Utilisateurs devront expressément accepter la nouvelle version des CGUV pour continuer à utiliser le Site et avoir recours aux Services de ROOMLERS. A défaut, les Utilisateurs ne pourront plus avoir accès à leur Compte personnel à compter de la date d'entrée en vigueur de la nouvelle version des CGUV.

La version des CGUV applicable au Bailleur est celle qu'il a acceptée au moment de la passation de sa Commande.

Il est entendu que la version des CGUV en ligne sur le Site constitue la version en vigueur au moment de la consultation du Site, laquelle prévaut sur toute autre version antérieure.

ARTICLE 21. DISPOSITIONS DIVERSES

21.1. Les CGUV lient ROOMLERS et le Locataire. Il remplace tous les accords antérieurs, écrits ou oraux, relatifs aux CGUV. Les CGUV ne peuvent être modifiées ou amendées que par un avenant écrit et signé par un représentant dûment autorisé de chaque partie.

21.2. ROOMLERS et le Locataire sont des cocontractants indépendants agissant pour leur propre compte, et les CGUV ne sont pas destinées à créer une autre relation entre eux. ROOMLERS et le Locataire déclarent qu'ils sont et resteront, tout au long de l'exécution des CGUV, des partenaires commerciaux et professionnels indépendants, assumant chacun les risques de sa propre exploitation, et s'engagent à se présenter comme tels vis-à-vis des tiers.

21.3. Dans l'hypothèse où les CGUV sont traduites dans une ou plusieurs langues, la langue d'interprétation sera la langue française en cas de contradiction ou de contestation sur la signification d'un terme ou d'une disposition.

21.4. ROOMLERS peut transférer ou céder partiellement ou totalement ses droits et obligations en vertu des CGUV, ce que le Locataire accepte expressément. Les CGUV sont conclues en considération de la personne du Locataire, ce dernier ne peut donc pas céder les droits et obligations au titre des CGUV à quelque tiers que ce soit.

21.5. ROOMLERS pourra également sous-traiter tout ou partie des Services prévus dans les présentes CGUV, à tout tiers de son choix, sans l'accord préalable du Locataire.

ROOMLERS pourra faire appel à tous sous-traitants de son choix (autres que ceux traitant des données personnelles au sens de la réglementation applicable) pour l'exécution de tout ou partie des CGUV, sans avoir à solliciter l'autorisation préalable du Locataire, ni à l'en informer. En outre, le Locataire autorise de manière générale ROOMLERS à avoir recours à des sous-traitants au sens de la réglementation applicable en matière de données personnelles pour sous-traiter tout ou partie des Services. Par exception, ROOMLERS ne pourra pas transférer les données personnelles du Locataire à l'un de ses sous-traitants si le consentement du Locataire, lorsqu'il est exigé par la législation applicable, n'a pas été obtenu. Le Locataire peut se référer à la politique de confidentialité de ROOMLERS pour toute information complémentaire sur la gestion des données personnelles par ROOMLERS.

21.6. Si une ou plusieurs dispositions des CGUV sont tenues pour non valides par une loi ou un règlement, ou déclarées telles par une décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront réputées non écrites, les autres dispositions des présentes gardant leur force et leur portée.

21.7. Aucun retard ou abstention du Locataire ou de ROOMLERS dans l'exercice de leurs droits ne pourra être considéré comme une renonciation de tout ou partie des droits qu'ils détiennent au titre des CGUV.

ARTICLE 22. DROIT APPLICABLE – LITIGES

22.1. Les présentes CGUV sont rédigées en français et régies par le droit français, à l'exclusion de toute convention internationale.

Cette disposition s'applique sans préjudice de la loi applicable et de la compétence des tribunaux dont relèverait le Locataire au titre de dispositions légales impératives.

22.2. En cas de réclamation relative aux CGUV, au Site ou plus largement à ROOMLERS, le Locataire doit contacter en priorité ROOMLERS par email à l'adresse suivante : contact@schoolinworld.fr.

22.3. Dans l'hypothèse où une solution amiable ne pourrait être trouvée et si le Locataire a la qualité de consommateur au sens de l'article liminaire du Code de la consommation, le Locataire peut recourir à un médiateur de la consommation gratuitement, dans les conditions prévues aux articles L. 611-1 et suivants, R. 612-1 et suivants, et R. 616-1 du Code de la consommation, dans l'année qui suit sa dernière démarche auprès de ROOMLERS. Le médiateur ne peut être saisi par le Locataire qu'après avoir effectué des démarches auprès de ROOMLERS.

Les coordonnées du médiateur que le Candidat locataire peut contacter sont les suivantes :

CNPM – MEDIATION DE LA CONSOMMATION
24 avenue de la Libération - 42400 Saint Chamond contact-admin@cnpm-mediation-
consommation.eu
09 88 30 27 72

<https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/>

Le médiateur peut être saisi par le Locataire :

- en ligne, en remplissant le formulaire accessible à l'adresse URL <https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/demande-de-mediation.php> et en soumettant sa réclamation via le site susvisé,
- par voie postale en écrivant à CNPM Médiation Consommation - 24 avenue de la Libération - 42400 Saint Chamond, en joignant le formulaire complété disponible sur le site à l'adresse URL.

En outre, conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne. Cette plateforme est accessible au lien suivant : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home2.show&lng=FR>.

22.4. A défaut d'issue amiable (étant toutefois précisé que la médiation n'est pas un préalable obligatoire à la saisine du juge) et quelle que soit l'origine du conflit, qu'il s'agisse notamment de la formation, de l'exécution, de l'interprétation, de la validité, de la résiliation ou de la résolution des CGUV et ce y compris pour les procédures conservatoires, les procédures d'urgence, en cas de référé, d'appel en garantie, de requête ou de pluralité de défendeurs, le litige pourra être porté, selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur (article R.631-3 du Code de la consommation et article 46 du Code de procédure civile notamment) :

- soit devant la juridiction compétente du lieu de domicile du défendeur ou, au choix du demandeur, du lieu d'exécution des Services,
- soit devant la juridiction compétente du lieu où le Locataire demeurait au moment de la conclusion des CGUV ou de la survenance du fait dommageable.

Il est précisé que les délais pour agir judiciairement ne sont pas interrompus durant le temps pendant lequel une solution amiable est recherchée ou une médiation sollicitée par le Locataire.

22.5. En cas de contentieux entre un Locataire et un Bailleur, ROOMLERS n'intervient en aucun cas dans la résolution du litige, étant un tiers audit litige.

Annexe – Formulaire de rétractation

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

A l'attention de SAFE HOUSE, 37 avenue Ledru Rollin – 75012 Paris, France, représentée par son Président Monsieur Hervé Ingelaere, contact@safehouse.fr :

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du Contrat portant sur la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandée le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.